

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES:*payable d'avance.*

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
 CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.
 Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.
 Les annonces doivent être remises, *au plus tard*, le mardi soir à deux heures.

CALENDRIER

Jeudi 20. S. Joseph.

V. 21. S ^e . Opport.	L. 24. S. Marc A.
S. 22. S. Georges.	M. 25. S. Clet. P.
D. 23. Félix.	M. 26. S. Polycarpe.

PRIX DE L'ABONNEMENT:*payable d'avance.*

UN AN. 15 fr.
 SIX MOIS. 8
 TROIS MOIS. 4
 UN NUMERO. 0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE

Par décision du Commandant, prise en conseil d'administration dans la séance du 3 avril 1871, un quart de bourse au Pensionnat des sœurs de Saint-Joseph de Cluny a été accordé à M^{me} Jeanne Salomon.

Par décision de l'Ordonnateur en date du 8 avril 1871, prise sur la proposition du chef du service de santé, M. Gazet, médecin de 2^e classe de la marine, a été chargé du service de santé du Lazaret établi sur l'île-aux-Vainqueurs.

L'administration croit opportun de rappeler aux capitaines et armateurs de la colonie les dispositions de la loi du 27 vendémiaire AN II, art. 20. au sujet des actes de francisation de navire.

Dispositions conçues ainsi qu'il suit :

« Si l'acte de francisation est perdu, le propriétaire, en affirmant la sincérité de cette perte, en obtiendra un nouveau en observant les mêmes formalités et à la charge des mêmes cautionnement, soumission, déclaration et droits que pour l'obtention du premier. »

Il n'y a que deux cas où l'acte de francisation puisse être remplacé sans ces formalités :

Lorsqu'il est renouvelé pour cause de vétusté (circulaire du 25 octobre 1826, n° 1016), et quand il n'offre plus de place pour l'inscription des mutations de propriété (Déc. adm. du 31 décembre 1819).

En dehors de ces deux cas, l'accomplissement des formalités prescrites par la loi est de rigueur.

Une demande a été adressée à l'administration par le sieur Etcheverry (Thomas), marin-pêcheur, domicilié à Miquelon, dans le but d'obtenir la concession gratuite d'un terrain situé dans la dite île, pour y construire une maison d'habitation.

Ledit terrain, borné au Nord par un terrain vague, au Sud, par un chemin, à l'Ouest, par un terrain vague, et à l'Est par la rue de l'Espérance, mesure 400 mètres carrés. (*demande réduite.*)

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre cette demande devront le faire dans le délai d'un mois à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 1^{er} avril 1871.

AVIS.

L'an mil huit cent soixante-onze, le 23 avril, à une heure de l'après-midi, à l'Anse à Rodrigue, il sera procédé par le Commissaire de l'Inscription maritime et avec l'autorisation de M. l'Ordonnateur, à la vente et adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, du navire naufragé *l'Amiral-Desfossés* et de son matériel d'armement.

Le bâtiment et les différents objets qui en dépendent seront vendus dans l'état où ils se trouveront à la livraison, sans que les acquéreurs puissent, sous quelque prétexte que ce soit, prétendre aucune diminution du prix de leur adjudication, attendu la faculté de tout examiner avant la vente.

La vente aura lieu au comptant.

Saint-Pierre, le 20 avril 1871.
Le Commissaire de l'Inscription maritime,
 ED. LITTAYÉ.

PARTIE NON OFFICIELLE

Le brick *Léonie*, de Saint-Malo, capitaine P. Raoult, est arrivé sur notre rade le 16 avril courant, ayant à bord l'équipage du navire *Augustine*, de Saint-Servan, recueilli en mer au moment où ce dernier bâtiment, complètement désembré et réduit à l'état d'épave, se trouvait sur le point de sombrer.

D'après le rapport du capitaine Raoult, ce sauvetage a eu lieu par 46° 30' de latitude nord et 42° 30' de longitude ouest. A ce moment le baromètre était descendu à 725 mm ; un coup de vent violent soufflait du N.-O. ; la mer était excessivement grosse. Ce fut au milieu des plus grandes difficultés et en s'exposant eux-mêmes à un danger imminent, que les marins de la *Léonie* purent aborder l'épave et en ramener à leur bord le capitaine Gavrand et les 21 hommes dont se composait l'équipage de l'*Augustine*.

Un fort coup de vent de N.-E. a régné dans nos parages du 17 au 19 de ce mois, avec une intensité à peu près constante. Ce gros temps, dont la persistance mettait en péril les nombreux navires qui se pressent en ce moment sur la rade de Saint-Pierre, a jeté à la côte, dans la matinée du 18, le trois-mâts *Amiral Desfossés*,

du port de Fécamp. Ce bâtiment n'ayant pu être relevé, malgré tous les efforts tentés pour le secourir, n'a pas tardé à se perdre entièrement. L'équipage avait pu heureusement gagner la terre.

Dans la même matinée, le brick-goëlette *Impératrice*, qui se trouvait au mouillage de quarantaine, ayant à bord plusieurs marins atteints de variole, qu'on n'avait pu encore transporter au *Lazaret*, a dû filer les chaînes de ses anères, et, poussé par le vent, est venu, à sec de voiles, s'échouer au fond du Barachois. Jusqu'à présent aucune avarie grave n'a été reconnue à bord de ce bâtiment, et il est probable qu'il pourra être renfloué et reprendre bientôt la mer.

LES ANIMAUX PENDANT LE SIÈGE.

Une question que le rêveur peut se poser est celle-ci : Les animaux s'aperçoivent-ils des événements qui se passent autour d'eux et cependant semblent en dehors de leur sphère instinctive ? Les partisans de Descartes répondraient tout de suite par la négation ; les animaux n'étant pour eux que de pures machines, des espèces de tourne-broche, accomplissant d'une manière inconsciente une fonction déterminée. Ceux qui ont vécu dans l'intimité des bêtes, ces amis inférieurs, ces humbles frères de l'homme, qui les suivent et les regardent avec attention, seront d'un avis différent. Démocrite comprenait le langage des oiseaux ; Dupont de Nemours en a fait le dictionnaire. Sans aller jusque-là, il n'est pas impossible à un observateur de se rendre compte des impressions et des jugements des bêtes.

Il est douteux que les chiens, par exemple, aient su notre investissement par les Prussiens. Ils ne connaissent ni le roi Guillaume, ni M. de Molke ; mais ils se rendirent très-bien compte, et cela depuis les premiers jours, de la situation anormale de Paris.

Le mouvement inaccoutumé de la population, le changement presque général du costume civil en costume militaire, les exercices des mobiles et des gardes nationaux sur les places, les sonneries du clairon, les batteries du tambour les inquiétaient, les étonnaient et leur donnaient à réfléchir.

Quelques-uns, réfugiés avec leurs maîtres, étaient visiblement dépayrés ; ils hésitaient

Dans le choix des rues, certains d'allures, flairant la vue et consultant aux angles des carrefours quelque confrère du quartier

Ces chiens suburbains n'avaient nullement la physionomie des chiens de ville ; ils étaient aisément discernables à leur air rustique et compagnard. Dès qu'une voiture faisait entendre son roulement, ils se rangeaient de loin avec des signes de frayeur, tandis que les Parisiens daignaient à peine s'écartier un peu lorsque la roue allait leur passer dessus, en chiens à qui appartient le haut du pavé. Ils avaient l'embarras du provincial.

Tous les matins se formait devant notre porte un conciliabule présidé par un terrier bien rabâlé, les pates un peu coudées en dehors, la lèvre inférieure avancée, la supérieure retroussée, le poil fauve, zébré de rieure écaillée de chivre. Les autres chiens, de race plus vague, qui l'entouraient, semblaient lui témoigner beaucoup de considération et l'écouter avec déférence.

L'écouter ! Il parlait donc ? Assurément ; non pas à la manière des hommes au *langage articulé*, belle expression homérique pour distinguer notre espèce des bêtes, mais par de petits abois, des grognements variés, des bronchemens de babines, des manèges de queue et des jeux de physionomie expressifs.

Ce groupe de causeurs quadrupèdes s'entretenait à coup sûr de la situation. De temps à autre un nouveau venu s'embrayait apporter une nouvelle : on la commentait ; puis le cercle se brisait, et chacun allait à ses affaires.

Cela se passait au commencement du siège. Le pain ne manquait pas. Le stock de bœuf, comme on dit maintenant, était encore considérable, et la cherté des fourrages rendait abondante la viande des chevaux sacrifiés ; car le public ne mordait que faiblement à l'hippopotagie.

Les animaux ne souffrirent pas d'abord ; le menu des pâtées resta à peu près le même. Mais bientôt les choses changèrent : la résistance se prolongeait, et la ration des bêtes diminua comme celle des hommes. Les pauvres créatures n'y comprenaient rien, et tous regardaient de leur yeux étonnés, quand on plaçait devant eux leur maigre pitance. Ils avaient l'air de demander : « De quoi sommes-nous coupables, et pourquoi nous punit-on de la faute que nous n'avons pas commise ? »

Plusieurs chiens furent abandonnés ou perdus par leurs maîtres, qui n'avaient pas le courage de les tuer, car « ce qu'il y a de mieux dans l'homme, c'est le chien, » comme dit le troupier de Charlet, et il faut une nécessité bien dure pour se défaire de cet ami à quatre pattes ; plus d'un pauvre diable a partagé avec lui sa dernière croûte, et, dans un club, quand on fit la motion de sacrifier impitoyablement toutes ces *gueules* inutiles, il y eut une révolte générale des coeurs sensibles. Quelques bonnes âmes réclamèrent aussi pour les chats, qui ont bien leur mérite, malgré les calomnies que des malveillants font courir sur leur compte.

En rentrant le soir, nous rencontrions souvent des chiens vagabonds, qui erraient comme des ombres le long des murailles obscures, d'un pas nonchalant, comme font

les chiens lorsqu'ils ne vont nulle part. Quand nous passions sous la lueur tremblante d'une lanterne au pétrole, nous trouvant sans doute l'air suffisamment débonnaire, ils se mettaient à nous suivre à une distance respectueuse, suffisante pour se mettre à l'abri d'un coup de pied ou de canne, si par hasard le promeneur était un mortel de trop farouche approche ; mais les chiens s'y trompent peu, étant de nature meilleurs physionomistes que Lavater.

Rien de plus touchant qu'une de ces pauvre bêtes perdues, harassées de recherches vaines dans le dédale d'une ville inconnue, qui tâchent de se rattacher à un maître et de se créer un patron nouveau. Elles vous accompagnent pendant les plus longues courses, jappant à vos côtés d'un ton de voix plaintif, vous regardant d'un air tendre, et parfois vous poussant la paume de la main de leur nez humide.

C'est une obséquiosité caressante, mais non importune, une fidélité à suivre, montrant le bon chien qu'une fatalité a séparé de son maître malgré son dévouement, et qui vous servira bien, si vous l'accueillez. Il en venait jusqu'à notre seuil, et c'était, nous l'avouons, un vrai crève-cœur pour nous d'être obligé de leur fermer la porte sur le nez et de tromper ainsi leur espérance.

Nous pensons là-dessus comme Crébillon le tragique, qui prenait les chiens errants sous son manteau, les portait au logis, les hébergeait, essayait de leur apprendre un métier, comme de tourner la broche, de danser, de sauter pour le roi ou la reine, de donner la patte, et autres industries canines, puis les reportait en soupirant à l'endroit où il les avait trouvés, s'ils étaient incapables, rebelles ou paresseux. Mais nous possédions déjà notre ménagerie intime, bien difficile à nourrir,

Bientôt les bêtes s'aperçurent que les hommes les regardaient d'une manière étrange, et que leur main, sous prétexte de les caresser, les palpait, comme des doigts de boucher, pour s'assurer de leur plus ou moins d'embonpoint. Elles étaient devenues une proie, un gibier ardemment poursuivi.

Les chats, plus spirituels et plus désiants que les chiens, comprirent les premiers, et mirent la plus grande prudence dans leurs relations. Cene fut qu'avec des amis bien sûrs de la race féline qu'ils se hasardèrent à filer leur rouet et à prendre leur place habituelle sur les genoux ; mais au moindre geste un peu vif, ils se réfugiaient sur les toits et dans les caves les plus inaccessibles.

Les caniches, s'étant à la fin doutés de la chose, s'enfuirent quand on les appelait, comme le chien de Jean de Nivelle, ce qui n'empêcha pas le noeud coulant, le sac et l'assommoir de faire de nombreuses victimes. Des boucheries canines et féline, où se débattaient aussi des rats, arborèrent hardiment leur enseigne ; ne trompant pas sur la qualité de la marchandise, les clients y affluaient.

La petite réunion matinale qui avait lieu devant notre porte diminua de jour en jour, et il ne resta bientôt plus que le terrier rêvant, sur le seuil de la boutique de son maître, à la disparition mystérieuse de ses amis. Il se tenait, d'ailleurs, sur ses gardes, flairant le pétril et montrant les crocs à la moindre approche suspecte.

Quand il voyait passer quelque rôdeur de mauvaise mine, porteur d'un sac, il se réfugiait sous le comptoir avec des grognements sourds.

Au commencement du siège, les postes des remparts avaient une nombreuse clientèle de chiens qui s'y étaient installés à demeure ; ils saluaient de battements de queue la garde descendante et accueillaient de joyeux abois la garde montante.

Ils partageaient l'ordinaire du soldat, moulot ou sédentaire ; mais ils ne prenaient que la viande offerte et dédaignaient le pain d'une narine superbe.

La faim ne tarda pas à les rendre moins difficiles ; mais au bout de quelque temps, de convives, ils s'élèverent à l'état d'objet de consommation.

Ils allongèrent la ration un peu courte ou furent vendus à des restaurateurs de troisième ordre. Les postes se dégarnirent peu à peu de leurs hôtes.

Un seul chien demeura fidèle au secteur. On le voyait se promener le long du rempart, comme accomplissant une ronde, efflanqué, disséqué par la maigreur, l'épine dorsale en chapelet, le noeud de l'échine proéminent, les apophyses des jointures percant presque la peau, les côtes faisant cercle, le poil bouffi et râche comme du gazon sec.

Il allait ainsi, plus misanthrope que Timon d'Athènes, évitant l'homme et surtout le militaire avec le même soin qu'il le recherchait autrefois : lui, pauvre quadrupède, simple de cœur, il trouvaient indélicate, à l'endroit de son espèce, la conduite du *bimane*, genre primaire qu'il avait trop longtemps estimé, et il lui en gardait rancune.

C'était l'ombre d'un chien qui revenait : deux profils collés l'un sur l'autre, une dédoublement n'offrant aucune espèce d'épaisseur.

La pauvre bête avait choisi pour lieu de ses promenades solitaires l'endroit où furent pétries dans la neige la statue de la Renaissance, de Falguière, et la tête colossale de la République, de M. Moulin. Un artiste qui avait monté de nombreuses gardes à ce bastion, avait remarqué le lamentable animal, et, s'étant intéressé à lui, essayait de l'amadouer par toutes sortes d'avances. Il l'appelait d'une voix caressante, et s'asseyant sur une pierre pour ne pas l'effrayer par un air de poursuite en marchant vers lui, il lui montrait de loin un appétissant morceau de pain. Sollicitée par l'appât, la bête s'arrêtait, mais ne faisait pas mine d'avancer, malgré la faim qui lui torrait les entrailles. Notre ami posa le morceau sur un pavé et s'éloigna discrètement. Alors la bête happa le pain après avoir franchi l'espace d'un bond prodigieux, et se sauva à une grande distance avec une vitesse de lévrier, pour aller dévorer sa proie en lieu de sûreté.

Après le tour des chiens et des chats, vint celui des oiseaux. L'ornithologie de Paris n'est pas bien riche. On n'y voit guère que des moineaux, et dans les vieux jardins des quartiers tranquilles, quelques merles et quelques rossignols. Les pierrots, — c'est ainsi qu'on les nomme vulgairement, — gamins ailés, vrais Gavroches des gouttières, sont aimés des Parisiens et jouissent par la ville



d'immunités pareilles aux priviléges des pigeons de Saint-Marc : si on ne leur distribue pas de la graine à certaines heures, s'ils n'ont pas de rentes comme les oiseaux de Venise, on les laisse picorer effrontément partout, et les « charmeurs » leur jettent de la mie de pain aux Tuilleries ; ils vont, ils viennent, volant, piaillant, ne partant que lorsqu'on va mettre le pied dessus : leur caquet met de la gaieté dans l'air, leur innocente vie a jusqu'à présent été respectée de tous. Ils n'ont pas, d'ailleurs, grand'chair sous la plume, ces insouciant petits bohèmes consumés d'ardeur et d'esprit. Mais la faim les a fait accepter comme allouettes ou comme ortolans.

On a commencé à en faire la chasse, et pendant quelque temps, habitués qu'ils étaient à la fusillade et au canon, ils se refusaient à croire que cette mousqueterie fût dirigée contre eux, ne se trouvant pas dignes d'une telle dépense de poudre. On les tira à la sarbacane, on leur tendit des gluaux et des pièges. Il fallut bien se rendre à l'évidence, et reconnaître que l'ancien pacte d'amitié était rompu et que les pierrots passaient dans Paris à l'état de gibier. Au parfait abandon succéda la défiance extrême. L'animal trompé, en garde longtemps rancune. Le pierrot, si familier, devint farouche et hagard.

Tout homme, même inoffensif, lui fit désormais l'effet d'un chasseur, et la petite clientèle qui venait, par les temps de neige, prendre sans crainte sur notre fenêtre quelques miettes de notre maigre pitance, ne reparut plus, et pourtant nous avons pour la vie des animaux le respect d'un brahma. Traquée, fusillée, déclinée, la gent tout entière se décida à l'émigration, et, quoiqu'il soit douloureux d'abandonner le vieux mur tapissé de lierre où l'on fait son nid au printemps, la corniche du palais sur laquelle on lisse sa plume au soleil, la mansarde qui encadre la jeune ouvrière penchée sur son travail, on alla chercher sa sécurité au loin.

On ne voit plus aujourd'hui un seul moineau à Paris. Tous n'ont pas été tués, espérons-le. En quelques coups d'aile on monte au-dessus de la portée du plomb. L'oiseau ne subit pas cette fatalité de la pesanteur, et il peut toujours fuir la terre dans le ciel. — Heureux privilégié !

(Moniteur Universel.)

POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Stella-Maris* partira pour Sydney le Jeudi 27 avril prochain, avec la correspondance de la colonie pour l'Europe et les États-Unis d'Amérique.

On recevra à la Poste, le samedi jusqu'à 6 heures précises du soir, les lettres affranchies en numéraire au guichet du bureau.

Les lettres pourront être jetées dans la boîte supplémentaire de la rue Joinville jusqu'à 8 heures 3/4, et dans la boîte du bureau de la Poste, jusqu'à 9 heures précises.

AVIS AU PUBLIC.

Afin d'éviter que les lettres ne se perdent en se glissant dans les plis des imprimés, cir-

constance qui se produit souvent, le public est prié, dans son intérêt, de s'abstenir de jeter des journaux, des imprimés et des papiers d'affaires dans les boîtes aux lettres.

Le dépôt de ces objets de correspondance, ainsi que des échantillons de marchandises, doit toujours être effectué au guichet du bureau de la poste.

OFFRANDES NATIONALES pour les victimes de la guerre contre la Prusse.

Souscriptions ouvertes.

A Saint-Pierre :

Chez M. le Trésorier-Payeur,
Chez M. Hamel, négociant.

A l'île aux Chiens :

Chez M. Pichot, gérant de la Compagnie générale transatlantique.

Chez M. Lecharpentier, négociant.

A Miquelon :

Chez M. le Chef du service administratif.

A Langlade :

Chez le Chef de poste de la gendarmerie.

Les noms des donateurs seront inscrits à la *Feuille officielle* de la colonie, et leurs dons recevront ultérieurement la destination qu'ils leur auront attribuée.

Offrandes reçues.

Chez M. le Trésorier-Payeur.

Pour les veuves et les orphelins des armées de terre et de mer.

Fontaine (Louis), 5 fr. 00

Total 5 "

Montant des listes précédentes 7,456 35

TOTAL GÉNÉRAL des offrandes

reçues jusqu'à ce jour 7,461 35

ÉTAT CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCES.

19 avril. Gogny, (Paul-Jean-Baptiste-Léon.)
— id. Gogny, (Louis-Dominique-Jules.)

ÉTAT CIVIL

MICHELON.

NAISSANCES.

21 janvier. — Clément-Adrien Vigneaux.
22 id. — Xavier-Yves-Eugène Lafourcade.
27 id. — Jean-Baptiste Bizeuil.
27 id. — Victor-Amédée Bizeuil.
3 février. — Honorine-Florentine Arançabé.
6 id. — Emilie-Eugénie-Orsiny.
15 id. — Marie-Lucie Michel.
22 id. — Alexandre-Étienne Vigneaux.
11 mars. — Joseph-Emile Poirier.
14 id. — Ange-Ernest Leshirel.

MARIAGES.

- 12 janvier. — Pierre-Louis Daguerre et Marie Lissage.
14 janvier. — François-Ange Poirier et Clotilde-Eléonore Pestéguy.
21 janvier. — Benjamin-Prudent Coste et Rosalie-Adélaïde Coste.
16 février. — Pierre-Eugène Petitpas et Elisabeth Donutile Cormier.
25 février. — Edouard-Henri Vigneaux et Céline-Magdeleine Coste.
décès.
11 janvier. — Alfred-Théophile Orsini.
10 février. — Victor-Amédée Bizeuil.
26 id. — Céline-Magdeleine Coste.
31 mars. — Jean-Jacques Morel.

NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

PORT DE SAINT-PIERRE

BATIMENTS DU COMMERCE.

avril.	ENTRÉES.	VENANT DE :
13. Roland, c. Savalle sel et div. march.	Fécamp.	
— Jeune-Auguste, c. Pitou,	—	St-Malo.
— Colombier, c. Lemaire, sel. St-Martin,	(Ile-de-Ré)	
14. Amitié, c. Rihouet, div. march,	Granville.	
— Adèle et Auguste, c. Ogel, div. march.	Saint-Malo.	
— Bessie, c. Maignien, sel.	—	
— Sébastopol, c. Jeanne, sel.	Granville.	
14 Léonie, c. Folliard, div. march.	St-Malo.	
15. Hilda, c. Hervé, div. march.	Bayonne.	
— Monte-Christo, c. Le Platois, sel,	Saint-Malo.	
— Puget, c. Hue, div. march.	Granville.	
— Anatole, c. Réhel, div. march.	St-Malo.	
— Adèle, c. Fouché, div. march.	—	
— Marie-Pauline, c. Jamet, div. march.	Granville.	
— Le Cygne, c. Letournel,	—	
— Anna, c. Tanqueray,	—	
— François Arago, c. Bouché,	—	
— Mathilde, c. Le Gallais,	—	
16. Junon, c. Benoit,	—	
— Aglaë, c. Doussin,	—	
— Coquette, c. Joly,	—	
— Léonie, c. Raoult,	—	St-Malo.
— Alma, c. Hamon,	—	Pointe-à-Pitre.
17. Sans-Souci, c. Lamort, sel,	St-Malo.	
17. Impératrice, c. Homery,	—	
— Eponine, c. Besnard, sel,	—	
— Frères et Sœurs, c. Berest, sel,	La Rochelle,	
— Julie, c. Lebouteiller, sel,	Fécamp.	
— Jeune Lucy, c. Lafargue, div. march,	Bayonne.	
18. Ville de Coutance, c. Eguay, sel.	Granville.	
— Amiral-Desfossés, c. Amour, sel,	Fécamp.	
échoué avec bris dans l'Anse à Rodrigue.		

AVRIL. SORTIES. ALLANT A :

12. Maria, c. Paumier.	Martinique.
avec 109.001 k. morue sèche, ch.	
par Cie. Gé Trans. et MM. Riotteau et fils.	
— Michel Emile, c. Lambert,	Guadeloupe.
avec 455.650 k. morue sèche, ch.	
par Cie Gé Trans. MM. Riotteau et fils, et P. Beautemps.	
13. Deux-Sophie, c. Mallard	Banc.
14. Roland, c. Lamort,	—
15. Martin Pêcheur, c. Vauluisant,	Golfe.
— Sébastopol, c. Jeanne,	
— Nive, c. Guénon,	Banc.
— Gustave, c. Forel,	—
— Espérance N° 1, c. Le Landais	—

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

17. Elisa, c. Fontaine.	Band.
— Adour, c. Savary,	—
— Clarisse, c. Eustache,	—
— Roland, c. Savale,	—
18. Adèle, c. Fauché	—
— Colombier, c. Lemaire,	—
— Providence, c. Texier,	—

**ANNONCES & AVIS****L'OPINION PUBLIQUE****JOURNAL hebdomadaire,****politique et littéraire**

composé de 4 pages de gravures, de 8 pages de texte, publié à *Montréal* (Canada), donne toutes les nouvelles d'Europe transmises par le câble transatlantique, et fait connaître les institutions d'un pays qui est resté Français de cœur, malgré sa séparation de la Mère-patrie.

ABONNEMENT franco : 1 an 3 dol. 1/2 « 18 fr. 90 c.
S'adresser pour les abonnements, à St-Pierre,
à M. F. LEBUF, agent.

ALLAIN & LAVISSION*Ferblantiers à Saint-Pierre.*

Parapluies — Ombrelles — Entous-cas
en soie et en coton, pour messieurs et pour dames
Joncs — Cannes de promeneurs — Cannes
de parapluies — Manches d'ombrelles
et d'entous-cas (*tout toutes réparations*).

MM. FRECHON

ont l'honneur d'informer MM. les négociants
et armateurs de St-Pierre, qu'on trouvera
dans leur magasin.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT**POUR****PÊCHE DE LA MORUE****PÊCHE DU HARENG****ROGUES DE MORUE****DÉCLARATIONS D'ARMEMENT****ET****EXTRAITS DE RÔLE D'ÉQUIPAGE.****A VENDRE**

DE GRÉ A GRÉ, ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT

LES IMMEUBLES SUIVANTS :

1^o La grève Beaubassin — Un grand magasin avec presse à morue — Une saline et la plus grande partie du quai connu sous le nom de *quai Américain*.

2^o La grève Frémont — divers magasins — maison d'habitation — cale — deux jardins, etc., etc.

S'adresser à M. Herpin à Granville ou à M. F. Pépin à Saint-Pierre.

AVIS.

D'un acte sous signatures privées, déposé au greffe du Tribunal de commerce de cette colonie, il appert que la société en nom collectif qui existait de fait entre MM. PINSON (Auguste) et PINSON (Adolphe), négociants et armateurs, *et connue sous la raison sociale* : PINSON FRÈRES — Est et demeure *dissoute* d'un commun accord entre les parties, à partir du premier avril mil huit cent soixante et onze, — Et que M. Sasco (Elie), agent d'affaires à St-Pierre, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Saint-Pierre Terre-Neuve, le 18 avril 1870.

Pour extrait :

Le Greffier des Tribunaux,

F. ANTHOINE.

A LOUER.

Une maison située rue Truguet, n° 26, distribuée ainsi qu'il suit :

Deux cuisines, salle, salon, quatre chambres, magasin, grenier, balcon, cour et jardin.

S'adresser à M. Richeux, rue Truguet.

On trouve chez **M. HERAULT**

Les marchandises ci-après, savoir : Saucisse fraîche et fumée ; — Saucissons ; — Jambons désossés ; — Harengs fumés ; — Pruneaux ; — Pommes ; — Oignons ; — Beurre — Saindoux ; — Graines potagères ; — Gâteaux de fantaisie ; — Fromage ; — Confitures de cerises et de groseilles ; — Œufs frais — Raisins de Malaga et de Corinthe ; — Soda — Amandes et assortiment de pots à fleurs.

Saint-Pierre, le 28 mars 1871

J. HERAULT.

EN VENTE**A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.****TABLEAU POSTAL**

pour l'année 1871.

1 exemplaire : 50 c.

LE CALENDRIER POUR 1871.

1 exemplaire : 50 centimes.

LA FEUILLE OFFICIELLE

de la la colonie. UN NUMÉRO: 50 c.

BULLETIN

DES

ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COLONIE

Abonnement d'un an. Prix : 6 francs.

UN NUMÉRO : 1 franc.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES*Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 11 au 17 avril 1871.*

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
11	752	754	— 3	— 2 5		N.-E.	3	Ci.-Cu.	
12	757	755	2 5	— 5 8		S.-O.	2	Ci-Str.	
13	749	749	— 2 5	— 5 8		S.-E.	3	Ni.	
14	753	755	— 4 5	— 5 5		O.	2	Ci-Custr.	
15	753	750	— 4	— 5		S.-E.	2	Ci-Custr.	
16	750	755	— 4	— 5 8		N.-E.	3	Ni.	
17	759	758	— 6	— 7		S.-E.	2	Ni.	Aurore.